

croira requise pour cet objet sera, je crois, hautement approuvée par l'opinion publique tant qu'elle sera faite d'après les principes d'une saine économie. Je veux voir les services de cette gendarmerie utilisés entièrement sur le territoire canadien et pour l'avantage du Canada; mais en même temps je désire appeler l'attention sur les plaintes qui, dans les Territoires du Nord-Ouest, nous parviennent à maintes et maintes reprises, disant que les hommes de la police sont forcés d'abandonner les devoirs qu'ils ont eu l'habitude de remplir dans ce pays, depuis un bon nombre d'années, soit, prévenir l'usage immodéré des boissons enivrantes et autres abus, ainsi que les devoirs généraux dont ils doivent s'acquitter.

J'espère que le Gouvernement sera d'avis que la nécessité de maintenir ce service dans le district du Yukon ne devrait pas être du tout confondue avec les besoins qui peuvent se présenter à l'avenir de conserver intacte la protection qui a si matériellement contribué au succès de notre colonisation du Nord-Ouest. Si cette protection allait être retirée, cela serait, dans une certaine mesure, désastreux pour les intérêts naissants qui ont besoin d'être protégés comme le Gouvernement n'a pas cessé de le faire jusqu'à présent.

Avant de terminer j'aimerais à faire une remarque sur un sujet dont il n'est pas fait mention dans le discours du Trône, et cette omission est très convenable puisqu'il s'agit d'une question qui, dans sa phase actuelle, est jusqu'à un certain point sortie du domaine de la politique courante, mais voici la pensée que je veux exprimer :

Pendant que j'étais en Angleterre j'en ai profité pour visiter l'une des écoles publiques établies dans un des districts les plus pauvres, à Borough Road, afin de me rendre compte de ce qu'on y faisait, de la manière dont on procédait, et tout ce que j'ai vu là m'a plu hautement.

C'était une magnifique école, pouvant contenir environ 1,500 enfants. L'édifice avait trois étages, chacun étant la contrepartie exacte de l'autre. On me fit visiter tout l'édifice. Les fillettes et les garçons étaient entièrement séparés. Les fillettes se servaient du toit de l'édifice comme cour de récréation, les petits garçons jouaient dans le centre de la bâtisse et les élèves en occupaient l'autre extrémité.

Puis, j'allai voir les pièces qui servaient de classes. Dans l'une d'elles on était à faire la classe du matin. Il était 9.30 heures précises, et d'après le programme des études qui est en vigueur dans toutes les écoles, — c'est-à-dire, ce qu'on appelle les écoles du bureau, ici nous les appelons des écoles nationales, — la première demi-heure de chaque jour, après le déjeuner, est consacrée à l'enseignement de la bible. Tous les jours de l'année sans y manquer, tant que l'enfant est là on lui enseigne la bible sans y apporter aucune tendance d'une nature quelconque pouvant favoriser les vues particulières d'une secte ou d'une croyance religieuse quelle qu'elle soit. Je demandai ce que les élèves savaient. Toute la classe se leva et récita correctement et d'un bout à l'autre le chapitre qu'elle était en devoir d'apprendre. Cela me frappa comme étant un fait assez remarquable. J'ai cru qu'il m'appartiendrait de saisir la première occasion favorable pour exprimer mes vues sur ce sujet. Ce que je constate dans la province du Manitoba, depuis que l'agitation scolaire y existe, c'est que l'enseignement de la bible dans nos écoles publiques a pratiquement cessé, état de choses que je ne puis pas du tout approuver. La bible offre, je crois, les assises sur lesquelles doit être édifié le caractère national et individuel.

Quelques-uns préférèrent l'enseigner et l'interpréter suivant leurs idées en matière religieuse; d'autres repoussent la pensée d'utiliser du tout la bible comme livre classique. Il se peut que tous aient raison, mais il est mal, à tout événement, pour une nation d'ignorer absolument la bible dans ses institutions nationales où se fait l'éducation des enfants.

Le système en Angleterre est le suivant: On a des écoles volontaires et des écoles contrôlées par des bureaux.

Les écoles volontaires sont maintenues par ceux qui veulent donner une éducation particulière à leurs enfants.

Quant aux écoles des bureaux, elles doivent se conformer au programme approuvé par le Gouvernement.

L'éducation et l'enseignement sont excellents dans les écoles contrôlées par les bureaux; et les écoles volontaires doivent atteindre à un certain degré d'efficacité.

L'Etat accorde une subvention, votée par le Parlement, aux écoles des bureaux qui sont également aidées par des impôts.